

## **Motion adoptée lors de l'AG FNEC FP FO 31 du 27 novembre 2020**

### **Abandon des poursuites à l'encontre de Sabine**

**Sabine Raynaud**, enseignante du premier degré, adhérente et militante au SNUDI-FO de l'Hérault, est convoquée devant le tribunal de Béziers le 1er décembre 2020.

Il lui est reproché d'avoir diffusé des tracts contre la loi Blanquer à un péage d'autoroute avec un foulard sur la bouche.

Ce foulard était destiné à symboliser la volonté du ministre de faire taire les revendications légitimes des enseignants.

Elle encourt une peine maximale de deux ans de prison et 4500 euros d'amende pour « entrave à la circulation » et d'un an de prison et de 15 000 euros d'amende pour « dissimulation du visage lors d'une manifestation ».

De telles poursuites sont inacceptables et constituent une atteinte intolérable à la liberté d'expression et de manifestation de tout un chacun et, plus particulièrement, de tout militant syndical.

L'assemblée générale des syndicats de la Fédération Force Ouvrière des personnels de l'Education Nationale, de la Culture et de la Formation Professionnelle (FNEC-FP FO) de la Haute-Garonne réunie le vendredi 27 novembre 2020 dénonce un tel procédé et exige la levée de toutes poursuites contre notre collègue.

Sabine peut compter sur notre soutien indéfectible.

### **Motion sur la situation concernant les libertés**

La FNEC-FP FO 31 condamne avec la plus grande fermeté les violences et la répression d'Etat perpétrées systématiquement à l'encontre de ceux qui veulent défendre leurs droits et la démocratie.

La FNEC-FP FO a participé aux rassemblements pour défendre les revendications, les franchises universitaires, les libertés syndicales et démocratiques qui sont, au premier chef, la liberté d'expression et la liberté de manifester.

**Aussi la FNEC FP-FO 31 appelle l'ensemble de ses adhérents à participer aux futures mobilisations et manifestations pour défendre les revendications, pour exiger l'abrogation de la Loi de Programmation sur la Recherche et le respect des libertés et des franchises universitaires, le retrait du projet de loi de « sécurité globale ».**